

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1^{er} novembre 2018 à 19h30 à la Mairie, située au 167 route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

158-11-18

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2018
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1^{er} novembre 2018
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Séance de consultation - modification au règlement de zonage
 - 6.2 - Modification au règlement de zonage
 - 6.3 - Service incendie
 - 6.4 - Sécurité civile
 - 6.5 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
 - 6.6 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière
 - 6.7 - Plantes indésirables le long des routes
 - 6.8 - Développement Tanguay
 - 6.9 - Entretien des chemins d'hiver
 - 6.10 - Demande d'autorisation / Sylviane Deblois et Billy Métivier
 - 6.11 - Parc industriel
 - 6.12 - Riper - pépinière
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Budget 2019 et états financiers comparatifs 2018
 - 7.3 - Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.3.1 - Avis de motion - règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.4 - Régie inter des déchets de CJLLR / Nouveau camion
 - 7.5 - Légalisation du cannabis
 - 7.5.1 - Avis de motion - règlement sur l'usage du cannabis
 - 7.5.2 - Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
 - 7.6 - Marché de Noël
 - 7.7 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
 - 7.8 - Profil financier 2018
 - 7.9 - OMH de Sainte-Justine / Révision budgétaire 2018
 - 7.10 - Muni-Express / harcèlement psychologique
 - 7.11 - Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
 - 7.12 - Invitation Forum PDZA
 - 7.13 - Transport Autonomie
 - 7.14 - Social des fêtes
- 8 - CORRESPONDANCE

- 8.1 - FQM
- 8.2 - CISSS Chaudière-Appalaches
- 8.3 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin
- 8.4 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins
- 8.5 - Chambre de Commerce de Sainte-Justine
- 8.6 - Mini-Scribe
- 8.7 - Moulin La Lorraine
- 8.8 - Gala du mérite sportif beauceron
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 6.12 Riper-pépine
- 7.14 Social des fêtes
- 8.7 Moulin La Lorraine
- 8.8 Gala du mérite sportif beauceron

ADOPTÉE

159-11-18

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

160-11-18

4.1 - Comptes fournisseurs au 1^{er} novembre 2018

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1^{er} NOVEMBRE 2018

N ^o chèque	Nom	Montant	Payé
C1800505	MINISTRE DES FINANCES	50655,00	50655,00
C1800506	CHARLES GIGUERE	718,91	718,91
C1800507	MAISON CATHERINE-DE-LONGPRÉ	200,00	200,00
C1800508	HYDRO-QUEBEC	873,92	873,92
C1800508	HYDRO-QUEBEC	851,54	851,54
C1800508	HYDRO-QUEBEC	543,62	543,62
C1800508	HYDRO-QUEBEC	4145,12	4145,12
C1800509	INTERFAS EN FIDUCIE	3388,83	3388,83
C1800510	HYDRO-QUEBEC	566,93	566,93
C1800511	OMH DE SAINTE-JUSTINE	7000,00	7000,00
C1800512	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1015,53	1015,53
C1800513	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	66,00	66,00
C1800514	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6371,33	6371,33
C1800515	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	67,75
	MARIO LAPIERRE	31,74	31,74
	LUC DEBLOIS	64,10	64,10
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	97,50	97,50
	PIERRE FOURNIER	333,01	333,01
C1800516	AON HEWITT	3125,88	
C1800517	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	9117,94	

C1800518	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2023,04	
C1800518	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1214,29	
C1800519	SOGETEL INC.	536,51	
C1800519	SOGETEL INC.	53,93	
C1800520	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	232,25	
C1800521	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00	
C1800522	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	164,76	
C1800523	COOP STE-JUSTINE	3236,72	
C1800524	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	508,86	
C1800525	HYDRO-QUEBEC	1852,43	
C1800526	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1800527	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	58,46	
C1800528	GARAGE GILLES DUCHAINE	5630,27	
C1800529	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	448,44	
C1800530	OEUVRE DES LOISIRS	9719,11	
C1800531	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	352,97	
C1800532	SIGNALISATION LEVIS INC.	49,95	
C1800533	UAP INC.	110,31	
C1800534	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2896,95	
C1800535	CST CANADA - ST-GEORGES	961,79	
C1800535	CST CANADA - ST-GEORGES	707,35	
C1800535	CST CANADA - ST-GEORGES	275,50	
C1800536	M.R.C. DES ETCHEMINS	404,67	
C1800536	M.R.C. DES ETCHEMINS	380,80	
C1800537	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	90,00	
C1800538	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	1406,95	
C1800539	PRODUITS SANITECH	57,61	
C1800540	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	998,08	
C1800541	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	176,95	
C1800541	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	163,23	
C1800542	B. DUPONT AUTO INC.	249,63	
C1800543	VISION FEMMES	20,00	
C1800544	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1800544	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1800544	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1746,93	
C1800544	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	287,44	
C1800545	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1800546	CÉGEP DE SAINT-LAURENT	3477,99	
C1800547	ANNULÉ		
C1800547	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	45,94	
C1800548	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	32121,73	
C1800549	PIERRE TANGUAY	45,96	
C1800550	DICOM EXPRESS	13,47	
C1800551	ÉCHO-TECH H20 INC	1695,88	
	TOTAL	164714,42	76990,83
	SOLDE À PAYER	87723,59	
	ENCAISSE	108826,97	

Sur une proposition de André Ferland,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Séance de consultation - modification au règlement de zonage

Cette assemblée de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 176-18 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé "Règlement de zonage" de façon à permettre l'utilisation des structures de toile de type industriel à certaines conditions.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2018.

161-11-18

6.2 - Modification au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 dans le but de permettre l'utilisation des structures de toile de type industriel à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement numéro 176-18 a été adopté par résolution le 4 octobre 2018 et qu'il contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Réjean Labonté et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte le second projet de règlement numéro 176-18 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 176-18 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE L'UTILISATION DES STRUCTURES DE TOILE DE TYPE INDUSTRIEL À CERTAINES CONDITIONS".

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 76-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but suivant :

- Permettre l'utilisation des structures de toile de type industriel à certaines conditions.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 76-07 (Zonage)

- Le règlement numéro 76-07 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:
 - Le paragraphe 10 de l'article 5.4 du règlement 76-07 est remplacé par le suivant:
- les structures de toile de type industriel, sauf dans les zones Agricole (A), Agroforestier (AF), Forestier (F) et Industriel (I) aux conditions suivantes:

- a. une seule structure de toile de type industriel par propriété sans possibilité d'agrandissement;
- b. elle ne doit en aucun cas servir d'habitation permanente ou secondaire;
- c. dans le cadre d'un usage forestier, elle ne doit pas être visible d'une rue publique ou privée lorsque cette rue privée dessert plus d'un propriétaire.
- d. en zone industrielle, une structure de toile de type industriel ne sera autorisé que pour un bâtiment complémentaire;
- e. la hauteur d'une structure de toile de type industriel ne doit pas excéder 8 mètres et en aucun cas, la hauteur d'une telle structure ne devra excéder la hauteur d'un bâtiment principal;
- f. la toile industrielle autorisée devra satisfaire à la norme CAN/CSA-S367.

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 4 octobre 2018
Adoption du premier projet de règlement le 4 octobre 2018
Adoption du second projet de règlement le 1er novembre 2018
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins
le
Avis de promulgation du règlement a été donné le
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

162-11-18

6.3 - Service incendie

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

6.4 - Sécurité civile

Avant de procéder au dépôt des demandes d'aide financière en sécurité civile qui doivent être effectuées avant le 15 janvier pour le volet 1 et le 31 mars pour le volet 2, le dossier de l'autodiagnostic de l'état de la sécurité civile sur notre territoire devra être complété.

6.5 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

Le directeur général informe le conseil municipal que l'offre de service de monsieur Dominique Proulx de la firme Arrakis.

6.6 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière

Selon les informations obtenues d'un représentant du ministère des Transports, les travaux de réfection de l'entrée de la rue Langevin seraient admissibles dans le cadre de ce programme.

Comme cette rue est reliée à la route 204, il faudrait effectuer une rencontre avec des représentants du MTQ avant d'effectuer cette demande d'aide financière.

6.7 - Plantes indésirables le long des routes

Suite à une vérification de la situation, il y aurait effectivement la présence de phragmite le long de la route 204.

Le conseil municipal demande au directeur général de s'informer du traitement nécessaire pour éradiquer cette plante.

6.8 - Développement Tanguay

Le directeur général effectue un suivi de sa rencontre du 9 octobre avec Patrick Lachance et Dany Racine relativement au Développement Tanguay.

Lors de cette rencontre, ces promoteurs ont mentionné qu'il voulait demander des soumissions pour les travaux qui devraient être réalisés à compter du mois de mai 2019 et ils ont demandé si la municipalité allait déposer une soumission à cet effet.

Le conseil convient de ne pas déposer de soumission dans ce dossier.

6.9 - Entretien des chemins d'hiver

Les employés affectés à l'entretien des chemins en hiver commenceront le 5 novembre.

Une rencontre aura lieu avec ces employés prochainement.

163-11-18

6.10 - Demande d'autorisation / Sylviane Deblois et Billy Métivier

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance de la demande d'autorisation déposée pour la propriété de Sylviane Deblois et Billy Métivier;

Attendu que les Entreprises Nelson Bélisle désire acquérir une partie du lot 5 785 433 appartenant à Sylviane Deblois et Billy Métivier pour l'exploitation d'une carrière incluant les activités de récupération et de valorisation des matières résiduelles (béton et asphalte);

Attendu que le fait d'autoriser cette demande ne nuirait en rien à l'exploitation agricole du résidu de l'immeuble demeurant la propriété des vendeurs ni à l'exploitation agricole des lots avoisinants;

Attendu que cette demande n'affecterait pas défavorablement l'homogénéité du milieu et n'aurait pas pour effet de compromettre la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Attendu que la présente demande permettrait à Entreprises Nelson Bélisle inc d'exploiter la carrière en tant que propriétaire et non comme locataire;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

En conséquence de ce qui précède,
Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Entreprises Nelson Bélisle inc;

QUE l'annexe relative à l'analyse de ce dossier fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long récitée.

ADOPTÉE

6.11 - Parc industriel

Le conseil municipal accepte de peigner les branches suite aux travaux de déboisement dans le Parc industriel et d'effectuer les travaux de drainage nécessaires et ce, dès cet automne.

6.12 - Riper - pépîne

Le conseil municipal convient de ne pas installer de riper sur la pépîne et ce, afin de ne pas provoquer de bris sur la pépîne.

7 - QUESTIONS DIVERSES

164-11-18

7.1 - Oeuvre des loisirs

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE suite au bris d'un compresseur sur le système de réfrigération du Centre sportif Claude-Bédard, le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme maximale de 30 000\$ à l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine dans le but d'effectuer le remplacement des 4 compresseurs actuels par 2 compresseurs à pistons sur ce système de réfrigération.

ADOPTÉE

7.2 - Budget 2019 et états financiers comparatifs 2018

Dans le cadre du processus d'adoption des prévisions budgétaires 2019, le directeur général remet au conseil municipal un état comparatif qui présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier (2018) en cours avec ceux de l'exercice financier précédent (2017) au 30 septembre.

De plus, il remet également un état qui compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2018 avec ceux prévus au budget 2018.

L'adoption du budget 2019 aura lieu le 17 décembre 2018 à 21h00 et le document de travail de ce budget 2019 sera remis aux membres du conseil lors de la séance du 6 décembre.

165-11-18

7.3 - Règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

En conséquence, il est proposé par Mario Chiasson
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 177-18 relatif à la gestion contractuelle.

7.3.1 - Avis de motion - règlement sur la gestion contractuelle

Je soussigné, Réjean Labonté, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance le règlement no. 177-18 relatif à la gestion contractuelle.

Réjean Labonté, conseiller

7.4 - Régie inter des déchets de CJLLR / Nouveau camion

Dans le cadre de l'adoption du règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un nouveau camion pour la cueillette des ordures et du recyclage, le conseil municipal de Sainte-Rose a demandé de valider les prix pour cette cueillette auprès de l'entreprise privée.

Le directeur remet donc au conseil municipal, l'offre budgétaire déposé par monsieur Steeve Patry, directeur du développement des Services sanitaires Denis Fortier.

Suite à cette offre, le conseil convient de poursuivre le dossier du règlement d'emprunt.

166-11-18

7.5 - Légalisation du cannabis

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1,

confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 178-18 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.5.1 - Avis de motion - règlement sur l'usage du cannabis

Je soussignée, Linda Gosselin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

Linda Gosselin, conseillère

167-11-18

7.5.2 - Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte la politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires telle que soumise à celui-ci pour adoption.

ADOPTÉE

7.6 - Marché de Noël

Suite aux demandes du comité organisateur du Marché de Noël, plusieurs travaux ont été réalisés bénévolement.

Le conseil municipal accepte également la demande visant à installer la pancarte sur le terrain de la Mairie pour annoncer le Marché de Noël.

Cependant, puisqu'il reste encore des travaux à réaliser par les employés municipaux avant l'évènement, il convient de ne pas participer financièrement à l'organisation du Marché de Noël.

7.7 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

Ce dossier sera discuté à nouveau lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

7.8 - Profil financier 2018

Le profil financier 2018 est remis au conseil municipal.

168-11-18

7.9 - OMH de Sainte-Justine / Révision budgétaire 2018

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les révisions budgétaires pour l'année 2018 telles que préparées par la Société d'habitation du Québec le 29 juin, le 25 juillet, le 4 septembre et le 12 septembre 2018.

ADOPTÉE

7.10 - Muni-Express / harcèlement psychologique

Ce Muni-Express vise à informer le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2019, les municipalités devront adopter et rendre disponible à leurs salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant entre autres, un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.

7.11 - Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes

Ce document préparé par le commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes vise à informer le conseil municipal sur la procédure de traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des plaintes en cas de représailles.

169-11-18

7.12 - Invitation Forum PDZA

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au forum portant sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Etchemins qui aura lieu le 7 novembre à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

170-11-18

7.13 - Transport Autonomie

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au service de transport adapté offert par Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour

l'année 2019;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de payer la contribution 2019 qui s'établit à 3 582,15\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la tarification payée par l'usager;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît la Ville de Saint-Georges comme municipalité mandataire.

ADOPTÉE

7.14 - Social des fêtes

Ce dossier sera discuté à nouveau à la prochaine réunion.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise par courriel aux membres du Conseil municipal.

De plus, une copie des résultats de l'enquête sur la rémunération et du guide de rémunération des élus est remise au Conseil municipal.

8.2 - CISSS Chaudière-Appalaches

Cette lettre a pour but d'informer le conseil municipal que la Direction de la santé publique a produit une nouvelle édition de la caractérisation des communautés locales. Il s'agit d'un portrait de la MRC des Etchemins à partir de statistiques permettant de mettre en lumière et de croiser les données illustrant la défavorisation matérielle et la défavorisation sociale de nos communautés. La première édition de ce rapport remontait à 2009.

Le directeur général prendra les informations nécessaires à cet effet.

8.3 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Aucun membre du conseil municipal ne participera à la 6e cérémonie de reconnaissance du Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

171-11-18

8.4 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 250\$ à la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins à titre de contribution financière pour l'année financière 2018-2019 de cet organisme.

ADOPTÉE

172-11-18

8.5 - Chambre de Commerce de Sainte-Justine

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 250\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Justine dans le cadre de sa promotion des Fêtes 2018.

ADOPTÉE

8.6 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de novembre est remis aux membres du conseil.

8.7 - Moulin La Lorraine

Le Moulin La Lorraine désire informer le conseil municipal que, dans le cadre de l'exposition thématique "Du calcul à l'émoticône", il recevra 2 artistes associés au monde de l'écriture soient Nathalie Gourde le 11 novembre et Dominic Bellavance le 25 novembre.

173-11-18

8.8 - Gala du mérite sportif beauceron

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à titre de contribution financière pour l'organisation du Gala du Mérite Sportif Beauceron qui se tiendra le 16 mars 2018 à Sainte-Marie.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

174-11-18

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT